

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 31 mai 2017 à 18h30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convention avec le Conseil Départemental pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de soutènement en aval de la RD 994G au Serre
- Convention de mise à disposition d'un local communal à l'ACCA
- Demandes de subventions pour la réalisation d'un réseau chaleur entre les bâtiments de l'école et des Arcades et pour l'isolation thermique des Arcades
- Demandes de subventions pour la régénération des mélézins
- Demandes de subventions pour la restauration de tableaux
- Désignation de l'entreprise chargée des travaux de restauration du mur du cimetière du Serre
- Désignation de l'entreprise chargée des travaux de la cour d'école
- Etude de programmation pour la requalification des entrées de village.

Val-des-Prés, le 24 mai 2017
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente et un mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET
M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

Convention avec le Conseil Départemental pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de soutènement en aval de la RD 994G au Serre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte le transfert de maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental à la commune pour les travaux de reconstruction du mur du cimetière du Serre et du soutènement de la RD994G,
- autorise le Maire à signer avec le Conseil Départemental une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Convention de mise à disposition d'un local communal à l'ACCA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la mise à disposition à titre précaire de la salle arrière du four de Pra Premier à l'Association Communale de Chasse Agréée pour une durée de un an renouvelable,
- fixe le montant de la redevance annuelle à 800 € pour la première année et précise que ce montant sera indexé sur l'indice du coût des loyers pour les années suivantes,
- autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre précaire avec le représentant de l'ACCA.

Demandes de subventions pour la réalisation d'un réseau chaleur entre les bâtiments de l'école et des Arcades et pour l'isolation thermique des Arcades

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- vu l'étude concluant à la faisabilité du projet de réseau chaleur et aux économies d'énergie qu'il engendrera, décide de poursuivre le projet,
- sollicite de l'Etat, du Département, de l'ADEME Région les subventions les plus élevées possibles.
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. des travaux : 567.480,00 €
 - subvention Etat : 226.992,00 €
 - subvention Département : 85.122,00 €
 - subvention ADEME Région : 110.612,36 €
 - autofinancement de la commune : 144.753,64 €
- précise que le marché correspondant à l'opération comprendra une clause d'insertion sociale,
- autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions.

Demandes de subventions pour la régénération des mélézins

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de régénération du mélézin en forêt communale, dans les parcelles 7, 8, 9, 10, 11, 16, 61, 63, 64, pour un montant estimé de 26.500 € HT,
- sollicite du Conseil Régional et du Conseil Départemental les subventions les plus élevées possibles,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. des travaux : 26.500,00 €
 - subvention du Conseil Régional 50% : 13.250,00 €
 - subvention du Conseil Départemental 30% : 7.950,00 €
 - autofinancement de la commune 20% : 5.300,00 €

Demandes de subventions pour la restauration de tableaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- rapporte la délibération du 22 février 2017 relative à la restauration de deux œuvres d'art,
- approuve la restauration des tableaux intitulés La Vierge à l'enfant et Notre-Dame des sept douleurs, ainsi que de l'estampe intitulée Christ à la colonne,
- retient les devis de :
 - Mme Séverine PADIOLLEAU pour le tableau La Vierge à l'enfant, pour un montant de 1.960,00 € HT et pour le tableau Notre-Dame des sept douleurs pour un montant de 2.280,00 € HT,
 - Mme Claire LETANG pour l'estampe Christ à la colonne pour un montant de 1.091,00 € HT,
- sollicite de la DRAC et du Conseil Départemental les subventions les plus élevées possibles,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. des travaux : 5.331,00 €
 - subvention de la DRAC 40% : 2.132,40 €
 - subvention du Conseil Départemental 40% : 2.132,40 €
 - autofinancement de la commune 20% : 1.066,20 €
- sollicite l'autorisation de commander les travaux avant de recevoir les arrêtés d'attribution des aides, sans perdre le bénéfice de celles-ci.

Désignation de l'entreprise chargée des travaux de restauration du mur du cimetière du Serre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- déclare infructueuse la consultation des entreprises pour la reconstruction du mur du cimetière du Serre,
- approuve le dossier de consultation présenté par le Maire,
- diligente le Maire pour lancer une nouvelle consultation.

Désignation de l'entreprise chargée des travaux de la cour d'école

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- considérant les avantages et les inconvénients de chacune des propositions présentées, retient la solution du gazon synthétique pour refaire la partie en terre de la cour d'école,
- retient le devis de l'entreprise ABM Concept pour un montant de 9.167,00 € HT,
- autorise le Maire à commander les travaux.

Etude de programmation pour la requalification des entrées de village

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions : MM. Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN pour lui-même et pour Thierry AIMARD) :

- approuve le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude de programmation portant sur la requalification des entrées du village,
- autorise le Maire à consulter plusieurs bureaux d'études.

Val-des-Prés, le 7 juin 2017

Le Maire, Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/05/001)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 31 Mai 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

24 Mai 2017

Date d'affichage :

24 Mai 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente et un mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET

M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le Conseil Départemental pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de soutènement en aval de la RD 994G au Serre

Monsieur le Maire expose que les travaux de reconstruction du mur du cimetière du Serre concernant également le soutènement de la route départementale, il convient de signer une convention avec le Conseil Départemental pour définir les modalités de transfert de maîtrise d'ouvrage. La commune assurera la commande, le suivi et le règlement des travaux et refacturera au Département la part lui incombant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte le transfert de maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental à la commune pour les travaux de reconstruction du mur du cimetière du Serre et du soutènement de la RD994G,
- autorise le Maire à signer avec le Conseil Départemental une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/05/002)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 31 Mai 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

24 Mai 2017

Date d'affichage :

24 Mai 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente et un mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET

M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Convention de mise à disposition d'un local communal à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA)

Monsieur le Maire rappelle que le Foulon ayant été vendu, l'ACCA n'a plus de local pour y tenir ses réunions. Il propose de mettre à disposition de l'association de chasse la salle arrière du four de Pra Premier et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette possibilité, de fixer le montant de la redevance et de l'autoriser à signer une convention d'occupation à titre précaire d'une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la mise à disposition à titre précaire de la salle arrière du four de Pra Premier à l'Association Communale de Chasse Agréée pour une durée de un an renouvelable,
- fixe le montant de la redevance annuelle à 800 € pour la première année et précise que ce montant sera indexé sur l'indice du coût des loyers pour les années suivantes,
- autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre précaire avec le représentant de l'ACCA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/05/003)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 31 Mai 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

24 Mai 2017

Date d'affichage :

24 Mai 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente et un mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET, M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN, M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la réalisation d'un réseau chaleur entre les bâtiments de l'école et des Arcades et pour l'isolation thermique des Arcades

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations prises dans le cadre du projet de réseau chaleur entre les Arcades et l'école et notamment celle du 19/08/2015 relative à la réalisation d'une étude pour la faisabilité d'un réseau de chaleur ainsi que celle du 26/10/2016 relative au choix du maître d'œuvre pour le suivi des travaux.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions les plus élevées possibles pour la réalisation des travaux du réseau de chaleur et d'isolation thermique du bâtiment des Arcades, auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Département ainsi que de l'ADEME Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- vu l'étude concluant à la faisabilité du projet de réseau chaleur et aux économies d'énergie qu'il engendrera, décide de poursuivre le projet,
- sollicite de l'Etat, du Département, de l'ADEME Région les subventions les plus élevées possibles.
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. des travaux : 567.480,00 €
 - subvention Etat : 226.992,00 €
 - subvention Département : 85.122,00 €
 - subvention ADEME Région : 110.612,36 €
 - autofinancement de la commune : 144.753,64 €
- précise que le marché correspondant à l'opération comprendra une clause d'insertion sociale,
- autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/05/004)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 31 Mai 2017**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

24 Mai 2017

Date d'affichage :

24 Mai 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente et un mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET,

M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN,

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la régénération des mélézins

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait d'entreprendre des travaux de décapage du sol pour favoriser la régénération naturelle du mélézin en forêt communale dans les parcelles 7, 8, 9, 10, 11, 16, 61, 63, 64. Le montant estimatif de l'opération s'élève à 26.500 € H.T. Il propose de solliciter des subventions auprès de la Région et du Département pour aider la commune à financer cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de régénération du mélézin en forêt communale, dans les parcelles 7, 8, 9, 10, 11, 16, 61, 63, 64, pour un montant estimé de 26.500 € HT,
- sollicite du Conseil Régional et du Conseil Départemental les subventions les plus élevées possibles,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. des travaux : 26.500,00 €
 - subvention du Conseil Régional 50% : 13.250,00 €
 - subvention du Conseil Départemental 30% : 7.950,00 €
 - autofinancement de la commune 20% : 5.300,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/05/005)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 31 Mai 2017Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

24 Mai 2017

Date d'affichage :

24 Mai 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente et un mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET,
M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN,
M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la restauration de tableaux

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 février 2017 relative à la restauration de deux œuvres d'art. Il expose qu'un 3^{ème} tableau a été pris en compte par la DRAC pour son intérêt patrimonial et qu'il convient de déposer un seul dossier pour l'ensemble des restaurations. En conséquence, il y a lieu de rapporter la délibération du 22 février 2017 et d'en reprendre une nouvelle.

Les tableaux faisant l'objet de l'opération sont :

- La Vierge à l'enfant dont la restauration est estimée à 1.960,00 € HT.
 - Le Christ à la colonne désigné aussi Flagellation, dont la restauration est estimée à 1.091,00 € HT
 - Notre-Dame des sept douleurs, dont la restauration est estimée à 2.280,00 € HT.
- soit un coût total de 5.331,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- rapporte la délibération du 22 février 2017 relative à la restauration de deux œuvres d'art,
- approuve la restauration des tableaux intitulés La Vierge à l'enfant et Notre-Dame des sept douleurs, ainsi que de l'estampe intitulée Christ à la colonne,
- retient les devis de :
 - Mme Séverine PADIOLLEAU pour le tableau La Vierge à l'enfant, pour un montant de 1.960,00 € HT et pour le tableau Notre-Dame des sept douleurs pour un montant de 2.280,00 € HT,
 - Mme Claire LETANG pour l'estampe Christ à la colonne pour un montant de 1.091,00 € HT,
- sollicite de la DRAC et du Conseil Départemental les subventions les plus élevées possibles,
- arrête le plan de financement suivant :

➤ coût H.T. des travaux :	5.331,00 €
➤ subvention de la DRAC 40% :	2.132,40 €
➤ subvention du Conseil Départemental 40% :	2.132,40 €
➤ autofinancement de la commune 20% :	1.066,20 €
- sollicite l'autorisation de commander les travaux avant de recevoir les arrêtés d'attribution des aides, sans perdre le bénéfice de celles-ci.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/05/006)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 31 Mai 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

24 Mai 2017

Date d'affichage :

24 Mai 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente et un mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET,

M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN,

M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Désignation de l'entreprise chargée des travaux de reconstruction du mur du cimetière du Serre

Monsieur le Maire informe qu'une consultation a été lancée auprès de trois entreprises pour la reconstruction du mur du cimetière du Serre. Les offres présentées n'ont pas permis de retenir un candidat, car elles portaient sur des postes différents. La commission d'appel d'offres propose de déclarer la consultation infructueuse et de la relancer avec un cahier des charges précis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- déclare infructueuse la consultation des entreprises pour la reconstruction du mur du cimetière du Serre,
- approuve le dossier de consultation présenté par le Maire,
- diligente le Maire pour lancer une nouvelle consultation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/05/007)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 31 Mai 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

24 Mai 2017

Date d'affichage :

24 Mai 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente et un mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET,
M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN,
M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Désignation de l'entreprise chargée des travaux de reprise de la cour d'école

Monsieur le Maire rappelle les différentes solutions envisagées pour refaire la partie en terre de la cour d'école : goudronnage pour un montant de 15.675,50 € HT, engazonnement naturel pour un montant de 4.100,00 € HT nécessitant un entretien régulier (tonte et arrosage) et un gazon synthétique pour un montant de 9.167,00 € HT. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- considérant les avantages et les inconvénients de chacune des propositions présentées, retient la solution du gazon synthétique pour refaire la partie en terre de la cour d'école,
- retient le devis de l'entreprise ABM Concept pour un montant de 9.167,00 € HT,
- autorise le Maire à commander les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/05/008)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 31 Mai 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

24 Mai 2017

Date d'affichage :

24 Mai 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente et un mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Gilbert GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET,
M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN,
M. Aldo DOLCI à M. Gilbert GONON

Secrétaire : M. Thierry BOUCHIE est nommé secrétaire de séance

OBJET : Consultation pour la réalisation d'une étude de programmation pour la requalification des entrées de village

Monsieur le Maire informe que le CAUE a remis un pré-diagnostic concernant la mission qui lui a été confiée par délibération du 22 février 2017 portant sur la valorisation des entrées de village au niveau de La Vachette.

Le CAUE a identifié les problèmes relatifs à la valorisation paysagère de l'entrée de la Clarée, la réduction de la vitesse à l'entrée du village, l'organisation du stationnement, l'amélioration de la signalétique et une meilleure lisibilité entre les différents espaces. Il conseille à la commune, du fait de la transversalité et du lien entre les différents besoins identifiés, ainsi que de la position territoriale stratégique de ce secteur, « porte d'entrée de la Clarée », de réaliser une étude de programmation de ses espaces publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions : MM. Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN pour lui-même et pour Thierry AIMARD) :

- approuve le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude de programmation portant sur la requalification des entrées du village,
- autorise le Maire à consulter plusieurs bureaux d'études.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

